



DECLARATION DES PERFORMANCES

Selon l'annexe III du Règlement (UE) n° 305/2011
(Règlement Produits Construction)

Nr. DoP-DE-weber.floor 4095

1. *Code d'identification unique du produit type :*
weber.floor 4095
CA-C25-F7 ; selon la NF EN 13813.
2. *Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conforme à l'article 11 paragraphe 4 :*
Batch/date de production/site de production/N° de série est imprimé sur l'emballage ou sur les documents d'accompagnement.
3. *Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée, comme prévu par le fabricant :*
Matériau pour chape à base de sulfate de calcium destiné à la construction de planchers en intérieur.
4. *Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :*
Saint-Gobain Weber GmbH
Schanzenstr. 84
D-40549 Düsseldorf
www.sg-weber.de
5. *Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :*
Non applicable.
6. *Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :*
AVCP Système 4
7. *Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :*
Non applicable.
8. *Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :*
Non applicable.

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Réaction au feu	A 1 _{fl}	NF EN 13813:2002
Émissions de substances corrosives	CA	
Valeur du pH	≥ 7	
Perméabilité aux vapeurs d'eau	NPD	
Résistance à la compression	C 25	
Résistance à la flexion	F 7	
Isolation au bruit	NPD	
Absorption du bruit	NPD	
Résistance thermique	NPD	
Résistance chimique	NPD	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé par le fabricant en son nom par :

Bruno Reisch, Directeur Technique

Düsseldorf, le 01 juillet 2013

